

---

*Nomination des recteurs, le SNPTES s'oppose au projet !*

---

*Virginie Pellerin, secrétaire nationale et Vincent Boura, délégué SNPTES*

Présent au Conseil national de l'éducation (CSE) du 20 septembre 2018, le SNPTES s'est opposé au projet de décret portant modification des modalités de nomination des recteurs qui modifie le pourcentage de l'effectif des emplois de recteurs pouvant être occupés par des personnels non titulaires de l'habilitation à diriger des recherches. Ce taux passe de 20 % à 40 %.

Cette nouvelle version supprime également deux conditions qui étaient jusqu'ici requises pour pouvoir nommer un recteur non-titulaire d'une Habilitation à diriger des recherches (HDR) :

- justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement, de la formation ou de la recherche ;
- ou avoir exercé des fonctions de secrétaire général de ministère ou de directeur d'administration centrale pendant au moins 3 ans.

Même si l'assurance nous a été donnée que ces nominations ne se feront qu'après avis d'une commission ad hoc, Le SNPTES s'étonne de l'opportunité d'une telle mesure, alors que la diminution des postes de recteur sera inévitable lors de la régionalisation.

Le SNPTES craint d'avantage des futures nominations qui ne représenteront pas nécessairement l'intérêt des élèves, des étudiants et étudiantes ainsi que celui de toute la communauté éducative des territoires concernés.

*Choisy-le-Roi, le 24 septembre 2018*